



Le numerus apertus a permis de gonfler les effectifs d'étudiants autorisés à passer en 2^e année de médecine de 30 %. En 2026, nous devrions donc avoir 450 internes de plus en Île-de-France. Mais vers quelles spécialités les orienter et avec quels moyens les former ? Nous en avons débattu au Sénat avec tous nos partenaires le 30 juin dernier. [Suite page 4.](#)

Une rentrée dynamique

Cet été a été encore propice aux agressions. Après sollicitation des élus, une belle avancée doit être signalée avec le vote de la loi visant à renforcer la sécurité des professionnels de santé, y compris en cabinet de ville. Nous attendons avec impatience les décrets d'application. Nous ne manquerons pas de mettre à disposition des affiches pour vos salles d'attente et restons à l'écoute pour votre sécurité et votre accompagnement en cas de besoin au 01 45 45 45 45.



Les questions démographiques restent à anticiper en fonction des besoins des territoires. L'URPS Médecins Île-de-France a présenté une stratégie de nomination des nouveaux internes à prévoir par spécialité lors de la Journée démographie aux représentants du Sénat, du Ministère, de la Faculté, de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé, de l'Ordre du Conseil national des médecins. Nous sommes collectivement disposés à accueillir en stage les internes et bientôt les Docteurs Juniors.

Bonne reprise à tous,

Dr Valérie Briole
Présidente de votre URPS Médecins Île-de-France

VIOLENCES

Enfin une loi !

2

INTERNES

Les enjeux du
numerus apertus

4

MSU EN MÉDECINE GÉNÉRALE

On recrute !

6

RETRAITE

Que faire des
dossiers patients ?

8

LA CENTRALE DE L'URPS

Payez moins cher

10

ENFIN UNE NOUVELLE LOI CONTRE LES VIOLENCES AUX MÉDECINS : MAIS QUE VA-T-ELLE CHANGER ?

L'URPS médecins a longuement milité pour l'adoption d'une loi renforçant la sécurité des médecins libéraux, qui sont encore trop souvent victimes de violences verbales ou physiques. C'est chose faite avec la loi n° 2025-623 du 9 juillet 2025. Mais concrètement, quel est son contenu ?

QUESTION AU DR MARDOCHÉ SEBBAG, VICE-PRÉSIDENT DE L'URPS MÉDECINS, RÉFÉRENT SÉCURITÉ



Dr Mardoché
Sebbag

Que propose la nouvelle loi ?

La nouvelle loi vise à renforcer la protection des professionnels de santé, notamment sur les points suivants :

- Intégration des professionnels de santé libéraux et de leurs personnels dans la liste des professions protégées par les articles 222-1 à 222-28 du code pénal : renforcement des peines encourues pour :
 - Outrages : les paroles, gestes ou menaces, écrits ou images de toute nature non rendus publics ou l'envoi d'objets quelconques adressés de nature à porter atteinte à sa dignité ou au respect dû à la fonction dont le médecin est investi sont punis de 7 500 euros d'amende et d'une peine de travail d'intérêt général. Lorsqu'il est commis en réunion, l'outrage prévu au premier alinéa est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende.
 - Agressions physiques ayant entraîné :
 - la mort : vingt ans de réclusion criminelle ;
 - une infirmité permanente : quinze ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende ;

“
**CHAQUE JOUR EN MOYENNE,
65 PROFESSIONNELS
DE SANTÉ SONT VICTIMES
D'AGRESSION PHYSIQUE
OU VERBALE.**

- une incapacité de travail totale de plus de huit jours : cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende ;
- une incapacité de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ayant entraîné aucune incapacité : trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.
- Le médecin peut également, s'il exerce à titre libéral, déclarer au moment de sa plainte son adresse professionnelle afin de protéger ses données personnelles.
- Après avoir recueilli le consentement écrit de la victime, les ordres professionnels ou les unions régionales de professionnels de santé peuvent porter plainte pour le compte des médecins, selon des modalités qui restent à définir par décret.



ÉCOUTEZ LE PODCAST #18 DE LA VOIX DES LIBÉRAUX

ÉPISODE 18 - Les nouveautés apportées par la loi et les moyens concrets pour les mettre en œuvre.

AVEC LA PARTICIPATION DE :

Madame la Sénatrice Anne-Sophie Patru,
Rapporteur de la Loi

**PODCAST À ÉCOUTER
SUR NOTRE SITE**



Mobilisation lors de la Journée européenne de sensibilisation à la violence contre les professionnels de santé

À l'occasion de la Journée européenne de sensibilisation à la violence contre les médecins et les professionnels de santé du 12 mars, l'URPS médecins a lancé un appel à témoignages auprès des médecins libéraux franciliens.

Les témoignages des médecins révèlent des situations quotidiennes de plus en plus difficiles à gérer. Les médecins agressés se sentent abandonnés et ne comprennent pas l'impunité consentie à leurs agresseurs. Ils restent vulnérables, car identifiés par leur agresseur, sans mesure de protection immédiate et craignent des représailles.

Les actions préconisées par l'URPS Médecins libéraux Île-de-France sont les suivantes :

1. développer un pilote départemental permettant le dépôt de plainte en ligne complété d'un échange en visio via une prise de rendez-vous pour les professionnels de santé en capacité de s'authentifier avec une carte CPS ;
2. pouvoir contacter un officier référent de prévention et d'accompagnement des professionnels de santé se sentant menacés ou ayant fait l'objet d'une récente agression ;

3. documenter les raisons des agressions ou incivilités faites aux professionnels de santé afin de pouvoir diminuer leurs occurrences ;
4. doter les lieux de gardes de moyens techniques et humains pour sécuriser leur activité de nuit et week-end ;
5. programmer au moins une fois par an un comité de suivi de ce plan départemental en présence du Préfet, et prévoir les moyens de communication pour le porter à la connaissance des professionnels de santé.



Mobilisation des élus URPS médecins pour la Journée européenne contre les violences faites aux soignants.

RETROUVEZ VOS TÉMOIGNAGES



Formations URPS : « Conduite à tenir en cas d'agression »

L'URPS poursuit son action de terrain et propose des soirées de formation sur les conduites à tenir en cas d'agressions verbales ou physiques dans votre exercice libéral.

Dix réunions se sont tenues depuis septembre 2024, permettant à 126 médecins libéraux de bénéficier de cette formation pratique.



Soirée de formation à Meaux en juin 2025.

Programme 2025-2026

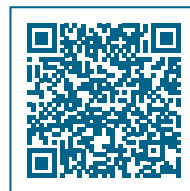
L'URPS prévoit pour la rentrée 2025-2026 une formation par mois et par département, proposée en partenariat avec les CDOM qui le souhaitent.

Organisons ensemble une formation près de chez vous

Vous êtes un groupe de professionnels de santé libéraux et souhaitez bénéficier de la formation « Comment agir et réagir face aux agressions verbales ou physiques ? »

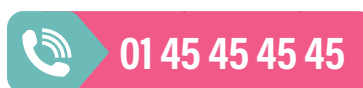
Contactez-nous au 01 40 64 14 70 pour étudier la faisabilité d'une formation à vos dates et lieu d'exercice (minimum 12 participants – maximum 20 participants).

RETROUVEZ LA DATE DE LA PROCHAINE FORMATION DANS VOTRE DÉPARTEMENT SUR NOTRE SITE INTERNET



VOUS AVEZ ÉTÉ AGRESSÉ(E) ?

- Les démarches à suivre sur notre site
- Un numéro de téléphone pour nous joindre



PLUS D'INTERNES, POUR QUELLES SPÉCIALITÉS ?

SÉMINAIRE NUMERUS APERTUS AU PALAIS DU LUXEMBOURG

À l'initiative de la Commission démographie médicale, nous étions réunis le 30 juin 2025 pour aborder le sujet du numerus apertus. Grâce à l'introduction de cette réforme, selon l'Observatoire national de la démographie des professionnels de santé (ONDPS), on compterait 450 internes supplémentaires dès 2026 pour l'Île-de-France, soit une augmentation de 30 % des effectifs.



Les intervenants du séminaire numerus apertus réunis au Palais du Luxembourg autour du Sénateur Philippe Mouiller, Président de la Commission des affaires sociales du Sénat.

Quelques jours après l'adoption du texte du ministre de la Santé, Yannick Neuder, rendant effective la suppression du numerus apertus pour laisser place aux besoins des territoires, l'URPS médecins libéraux Île-de-France arrive à point nommé pour aborder le sujet.

Car si le numerus apertus est supprimé d'un coup de gomme parlementaire, les quelques milliers d'étudiants qu'il a permis de former vont arriver à partir de 2026 au stade de l'internat. Alors qu'allons-nous en faire ? Vers quelles spécialités allons-nous les orienter ?

À ce jour, aucun algorithme n'apporte de réponse satisfaisante, les "méthodes" de répartition se complètent les unes les autres et reposent principalement sur :

- les besoins exprimés par les chefs de service hospitaliers ;
- la priorité gouvernementale donnée à la médecine générale avec 60 % des effectifs ;
- le statu quo des ARS avec une règle au prorata des affectations antérieures ;
- les besoins de santé de la population : vieillissement, pathologies chroniques... ;
- la réalité des territoires en essayant de maintenir le maillage existant des médecins libéraux.

La projection proposée par l'URPS médecins a le mérite, même si elle n'est pas parfaite, de poser les bases d'une discussion : elle part du constat présent des médecins libéraux partis sans être remplacés, du constat des départs à venir et des effectifs actuellement en formation.

Dans la plupart des spécialités, elle appelle à une hausse significative du nombre de postes ouverts à l'internat qui, depuis de nombreuses années, reste trop faible.

Pour exemple, seulement 16 postes sont ouverts par an en rhumatologie en Île-de-France, alors qu'il faudrait multiplier ce nombre par neuf sur les trois prochaines années pour retrouver le niveau d'offre de soins de 2019.

Finalement, indicateurs, algorithmes et autres savants calculs aident-ils vraiment à prévoir le besoin de médecins ?

Du côté du ministère de la Santé, on juge qu'il faut "progresser sur l'anticipation" à travers une "combinaison" de méthodologies, sans disposer à ce stade de la formule.

Selon l'ONDPS, on ne peut pas vraiment anticiper le comportement des étudiants, certains pouvant au dernier moment décider de retenter le concours pour obtenir la spécialité qu'ils désirent. Et aux intervenants de la table ronde, CNOM, CNGE, AP-HP, d'ajouter que si nous y parvenons, il convient aussi :

1. d'intégrer à l'équation la place du médecin dans le parcours de soins, « *ce qui renvoie à l'interprofessionnalité* », l'intelligence artificielle (IA) et l'évolution du temps de travail ;
2. d'assurer des terrains de stage en nombre et en qualité suffisants, permettant aux internes de pratiquer ;
3. d'offrir des conditions d'exercice de la médecine libérale suffisamment attractives et retrouver un équilibre entre un accès aux soins pour tous et le prix d'une médecine de qualité.

Les jeunes médecins souhaiteraient que leurs aspirations puissent également entrer dans l'équation et affichent une certaine peur de la précarité pédagogique face à l'augmentation des effectifs. Pour eux, avant de prédire l'avenir, il serait bon de s'occuper du présent des étudiants et internes. « *Avoir des cours à la faculté dans des conditions décentes* », un nombre de terrains de stages satisfaisant et un directeur de thèse pour chacun serait la moindre des choses.



QUESTIONS AUX COORDONNATEURS DE LA COMMISSION DÉMOGRAPHIE DE L'URPS MÉDECINS



Dr Bernard Huynh

Les médecins libéraux sont-ils prêts à offrir des terrains de stage aux internes ?

Les médecins libéraux sont pour la plupart très ouverts à l'idée de recevoir des internes en stage lorsque la configuration de leur cabinet et de leur exercice le permet. À ce jour, les terrains de stage ne sont pas assez nombreux en Île-de-France.

Le manque d'internes que nous avons connu durant les dernières années a conduit les coordonnateurs de DES par spécialité à concentrer les stages en milieu hospitalier. L'arrivée d'internes en nombre plus important devrait débloquer cette situation. Il est très

important que les internes se forment aussi en ville car, pour plus de la moitié d'entre eux, ils auront un avenir lié à l'exercice libéral en établissement ou en cabinet de ville.

De plus, l'activité en ville permet de découvrir des patients qui ne fréquentent pas nécessairement les services hospitaliers et offre un volume de consultations avec des cas très variés. L'URPS médecins est tout à fait partante pour ouvrir et engager le recrutement de maîtres de stage dans toutes les spécialités, en accord avec les coordonnateurs de DES.



Dr Arnaud Saada

A-t-on formé suffisamment de médecins généralistes ?

C'est une question que chacun se pose et à vrai dire personne n'a vraiment la réponse. Ce qui est sûr, c'est que nous avons formé en Île-de-France en moyenne 500 internes de médecine générale par an sur les dix dernières années.

Ce sont donc 5 000 médecins généralistes qui sont déjà diplômés ou en passe de l'être. Si le remplacement se faisait d'un pour un, ce nombre suffirait à compenser les quelques 2 000 départs non pourvus que nous avons connus en Île-de-France et à anticiper les départs des 3 500 médecins généralistes en exercice ayant plus de 60 ans.

Mais les choses ne sont pas si simples. D'abord, parce que les temps de travail et

la file active de patients entre les générations de médecins diffèrent. On entend souvent dire qu'il faudrait deux jeunes médecins pour remplacer un départ à la retraite. Je ne suis pas certain de ce chiffre mais ce phénomène existe. De plus, à l'évidence, un certain nombre de médecins généralistes s'orientent vers des pratiques autres que le premier recours. Mais le plus important, c'est le manque de réalisme de la valorisation de nos actes par rapport au coût de notre pratique.

On peut continuer à former beaucoup de médecins généralistes, mais si une réelle revalorisation de nos actes n'est pas au rendez-vous, ils ne s'installeront pas. Il faut donc trouver l'équilibre entre le nombre de médecins à former et l'attractivité de l'exercice libéral, tout cela à budget contraint.

FAUT-IL PLUS DE MAÎTRES DE STAGE EN MÉDECINE GÉNÉRALE EN ÎLE-DE-FRANCE ?

Partant des chiffres existants et des résultats de l'enquête qu'il avait menée auprès des maîtres de stages universitaires (MSU) franciliens, le Collège de médecine générale de l'URPS médecins a souhaité engager une campagne de recrutement des MSU auprès des médecins généralistes libéraux franciliens.

Rappel des chiffres

En 2025, on recense 1893 maîtres de stage généralistes en Île-de-France. Un tiers d'entre eux exercent ces fonctions dans le cadre d'une activité salariée, en centre de santé, PMI, EHPAD...

Les deux tiers restants occupent ces fonctions dans le cadre d'un exercice libéral.

Parmi les libéraux, la moyenne d'âge est de 48 ans et 60 % d'entre eux sont des femmes.

Si les MSU en activité en Île-de-France sont plutôt plus jeunes que la moyenne des médecins libéraux franciliens, néanmoins 25 % d'entre eux ont plus de 60 ans.

Le besoin de recrutement de nouveaux MSU paraît évident pour répondre à deux phénomènes : l'augmentation attendue des effectifs d'internes en médecine générale suite à la réforme du numerus apertus et, d'autre part, le nouveau besoin de terrains de stage pour accueillir la première cohorte de Docteurs Juniors en 4^e année de médecine générale. Selon les projections, ce serait autour de 1000 nouveaux terrains de stage qu'il conviendrait de déployer en Île-de-France dans les prochaines années.

DOCTEUR JUNIOR : MISE EN ŒUVRE CONCRÈTE DE LA RÉFORME

Sommes-nous prêts pour accueillir les Docteurs Juniors ?

À partir de 2026, tous les étudiants en médecine générale devront effectuer une 10^e année de formation, sous le statut de Docteur Junior, en autonomie dans un cabinet médical, mais néanmoins supervisés par un médecin senior. Beaucoup de questions restent en suspens à un an et demi de l'application de cette réforme. Le congrès de médecine générale CMGF a été l'occasion de vifs débats lors de la conférence organisée à ce sujet par l'URPS médecins et le CNGE le 28 mars.

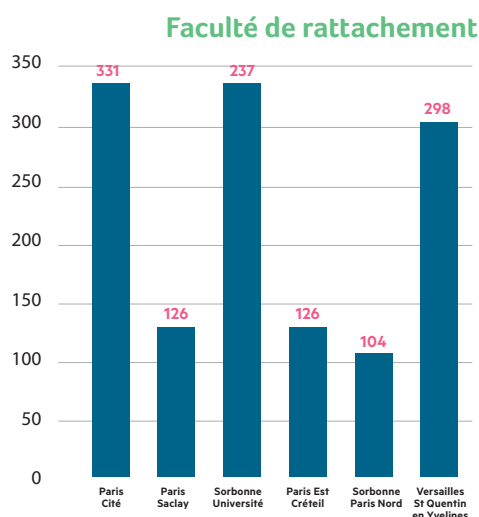
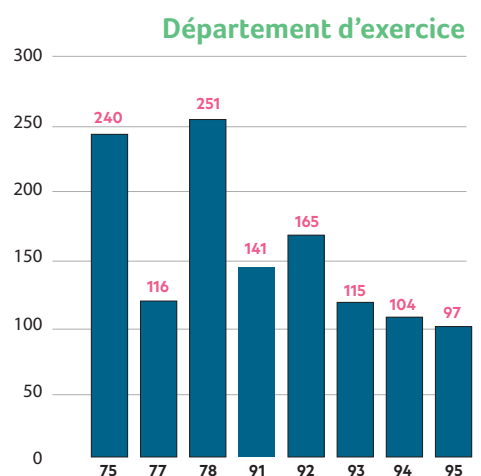


VOIR LE
REPLAY SUR
NOTRE SITE

Au Journal officiel du 28 août 2025

- Décret n°2025-850 du 27 août 2025 relatif au **régime indemnitaire des Docteurs Juniors** de la spécialité de médecine générale.
- Arrêté du 27 août 2025 relatif au **régime indemnitaire des Docteurs Juniors** de la spécialité de médecine générale.
- Arrêté du 27 août 2025 relatif à la **rémunération des praticiens agréés-maîtres de stage des universités** accueillant des Docteurs Juniors en médecine générale.

RÉPARTITION DES MSU FRANCILIENS PAR DÉPARTEMENT ET PAR FACULTÉ

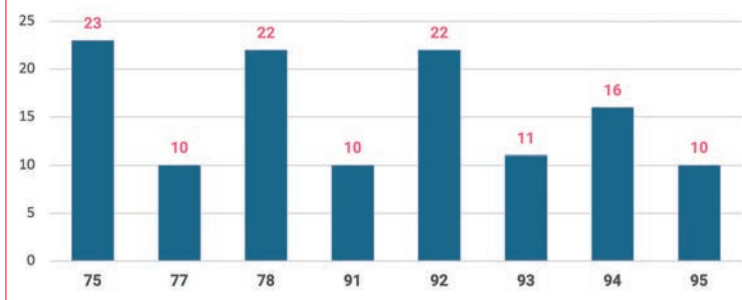


La campagne de recrutement

Avec le soutien de l'Agence régionale de santé et en partenariat avec les départements de médecine générale (DMG) des facultés d'Île-de-France, l'URPS médecins a donc mené une campagne de recrutement ciblant les médecins généralistes libéraux de moins de 65 ans, non MSU en Île-de-France soit 4 600 médecins. La campagne s'est faite *via* mailing et phoning et a permis d'identifier 734 médecins libéraux volontaires pour devenir MSU, soit 16 % des effectifs ciblés.

Les équipes des départements de médecine générale en charge du recrutement prennent ensuite le relais pour proposer aux médecins qui correspondent aux critères MSU de participer à une formation à la maîtrise de stage en Île-de-France. Parmi les 734 volontaires, 124 sont déjà inscrits dans cette démarche et en phase de concrétisation. À noter que 55 % des MSU nouvellement recrutés ont moins de 40 ans.

Départements des 124 médecins volontaires pour devenir MSU



Dans les prochains mois le travail se poursuit afin de donner suite aux médecins qui se sont portés volontaires. Les DMG ont la charge de formaliser les contacts et d'aboutir à la création de nouveaux terrains de stage qui répondent aux exigences pédagogiques. De son côté, l'URPS médecins contactera tous les nouveaux installés pour leur proposer de devenir MSU, ce qui viendra au fil de l'eau renforcer les effectifs.

QUESTIONS AUX COORDONNATEURS DU COLLÈGE DE MÉDECINE GÉNÉRALE DE L'URPS MÉDECINS



Dr Richard Handschuh

Quel enseignement tirez-vous de cette campagne de recrutement ?

Le premier enseignement, qui nous donne de l'espoir, est que lorsque nous sollicitons les collègues ils répondent encore présents dans des proportions significatives. C'est encourageant pour la suite et nous sommes ravis de confirmer que la médecine libérale reste la principale pourvoyeuse de terrains de stage pour nos jeunes confrères. Le partenariat établi avec la coordination et les DMG franciliens dans cette campagne de recrutement est prometteur, et nous espérons que les contacts établis avec les confrères sur le terrain permettront dans les prochains mois l'ouverture de nouveaux lieux de stage.



Dr Jean-Paul Hamon

Sommes-nous prêts pour accueillir les Docteurs Juniors ?

500 € par semestre pour les Docteurs Juniors est une prime vexatoire, hors sol pour des médecins diplômés entrant dans leur 10^e année d'étude. Le dispositif décidé est trop complexe, l'objectif d'éviter une rémunération à l'acte est un contresens absolu dans une dernière année qui se veut justement être professionnalisante et servir à préparer une installation. Cette 4^e année doit être simple et reprendre les principes d'une médecine libérale à l'acte avec une rémunération et des conditions logistiques attractives pour ceux qui effectueront leur stage dans ce cadre et offrir aux autres une prime salariée. Le développement de lieux de stage avec supervision par un MSU à distance raisonnée, dans des cabinets tout équipés, sera certainement un plus pour créer de nouveaux ancrages territoriaux.

Encadrer un étudiant dans nos cabinets, c'est lui faire découvrir notre exercice et profiter d'échanges enrichissants.

Vous souhaitez devenir maître de stage ?

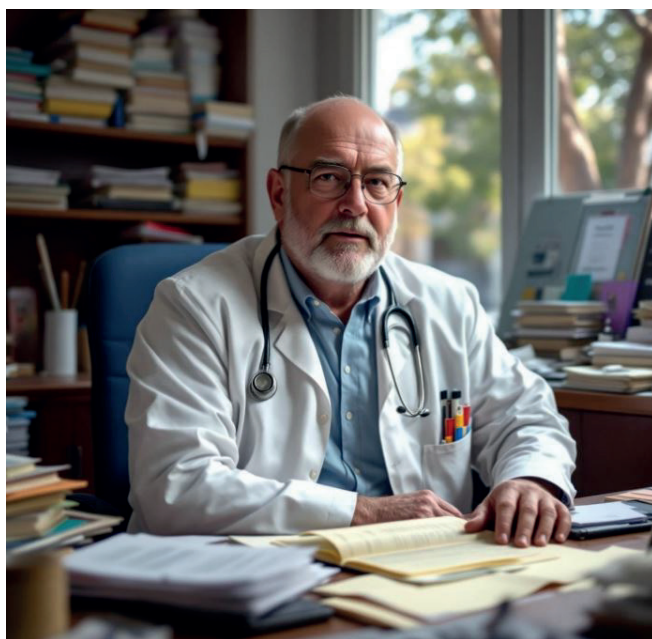
INSCRIVEZ-VOUS



**OU CONTACTEZ-NOUS
AU 01 40 64 14 70**

QUE FAIRE DES DOSSIERS PATIENTS À MON DÉPART EN RETRAITE ?

La Commission E-santé de l'URPS a souhaité mener une enquête auprès des médecins de plus de 60 ans et des éditeurs de logiciels pour mettre en lumière, d'une part, l'état de la pratique en matière de conservation des données patients après cessation d'activité et, d'autre part, les solutions existantes proposées par les éditeurs de logiciels métiers.



QUELS SONT LES DÉLAIS DE CONSERVATION ?

En exercice libéral, il n'existe pas de texte imposant une durée de conservation particulière des dossiers médicaux.

Le CNOM préconise, par assimilation du droit applicable aux établissements de santé, une période de vingt ans à compter de la dernière consultation. En l'absence de texte, il est d'usage de conserver les dossiers pendant la durée correspondant à la prescription de l'action en responsabilité civile, soit dix ans à compter de la consolidation du dommage.

Mais attention, la notion de consolidation, qui constitue le point de départ du délai, est imprécise et varie selon les cas. Il paraît en fait plus prudent de conserver le dossier pendant trente ans, voire au-delà lorsqu'il s'agit d'un patient mineur.

À noter, le délai peut être suspendu par l'introduction de recours par le patient.

RAPPEL DES RÈGLES

Notre départ en retraite ne doit pas compromettre la continuité des soins, ni la confidentialité des données médicales des patients. La loi impose de prévoir et gérer le devenir des dossiers médicaux lors de la cessation d'activité.

Le code de la santé publique (CSP) pose l'obligation pour le médecin de protéger les dossiers médicaux qu'il a constitués pour ses patients.

« Le médecin doit protéger contre toute indiscretion les documents médicaux concernant les personnes qu'il a soignées ou examinées, quels que soient le contenu et le support de ces documents. » Art. R4127-73 CSP

« Les dossiers médicaux sont conservés sous la responsabilité du médecin qui les a établis. » Art. R4127-96 CSP.

DANS LA PRATIQUE

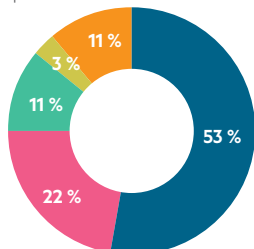
L'enquête de l'URPS auprès des médecins de plus de 60 ans atteste d'une réalité différente. Trois points dominent :

- 1. La durée de conservation** est la principale source de confusion (dix, vingt ou trente ans ? Différences selon la situation du patient ?).
- 2. La transmission** (au patient, à un successeur, au Conseil de l'Ordre ou à un prestataire d'archivage) se heurte à des incertitudes pratiques et juridiques.
- 3. Le choix du support** (papier vs numérique) soulève des questions de **sécurité**, de **coût**, de **pérennité** et d'**accessibilité**.

Ces réponses traduisent un **besoin d'informations officielles** plus claires et plus accessibles. La plupart des médecins expriment le **souhait de se conformer à la réglementation**, mais peinent à trouver des **lignes directrices unifiées**. En filigrane, se dégage un véritable **besoin d'accompagnement** (juridique, technique, pratique) pour faciliter la gestion de ces dossiers et répondre aux impératifs de confidentialité, de continuité des soins et de respect des obligations légales.

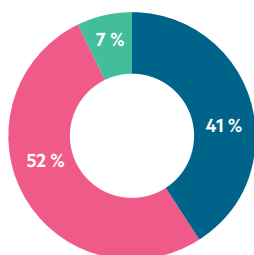
Quel est le format de vos dossiers patients ?

- Numérique 100 %
- Mixte 25 % papier 75 % numérique
- Mixte 50 % papier 50 % numérique
- Mixte 75 % papier 25 % numérique
- Papier 100 %



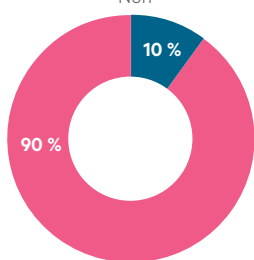
Savez-vous ce que vous devez faire de vos dossiers patients à votre départ en retraite ?

- Non, je n'en ai aucune idée
- Oui, j'en ai entendu parler
- Oui, je connais et maîtrise les recommandations



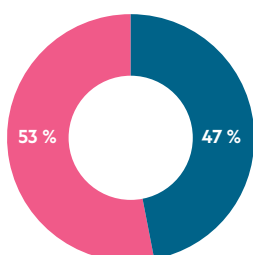
Avez-vous été informé par votre éditeur des modalités de conservation de vos dossiers patients ?

- Oui
- Non



Dans ce contexte, seriez-vous prêt à utiliser une solution d'archivage payante ?

- Oui
- Non



(Nombre de réponses : 268.)

QUESTIONS AUX COORDONNATEURS DE LA COMMISSION E-SANTÉ DE L'URPS MÉDECINS



Dr Philippe Paranke

Pourquoi s'intéresser à ce sujet du devenir des dossiers patients ?

Avec un médecin sur deux en âge de prendre sa retraite en Île-de-France, le sujet de la conservation et de la transmission des dossiers patients est naturellement un sujet de préoccupation. Nous nous sommes rendu compte que peu de confrères ont connaissance de ce qu'il faut précisément faire, car, de fait, les règles ne sont pas clairement établies. De plus, les éditeurs de logiciels ne proposent pas tous des solutions de conservation numérique post-activité, et il est important de s'interroger sur les formats et la durabilité d'accès à ces données. Au travers de cette enquête, nous venons alerter sur un sujet qui mérite d'être traité sur un plan réglementaire et pratique. C'est en ce sens que nous avons saisi la direction du numérique en santé du Ministère et le Conseil national de l'Ordre des médecins. Le sujet est à présent clairement identifié et dans les feuilles de route des éditeurs avec qui nous échangeons régulièrement.



Dr Laurent de Bastard

Est-ce que Mon espace santé peut être une solution ?

Effectivement, le DMP « Mon espace santé » pourrait être une solution pour permettre la transmission des informations principales et la conservation des données patients, notamment dans les cas où le médecin sur le départ n'a pas de successeur. Il s'agit toutefois à ce stade d'éléments du dossier qui souvent ne représentent pas l'intégralité des informations contenues dans le dossier médecin. Il peut donc être judicieux que le médecin conserve une version complète du dossier. Cela sera d'autant plus utile en cas de contentieux avec la nécessité d'apporter les preuves qui ont permis d'établir les diagnostics et nos choix thérapeutiques. Le travail de standardisation des règles de conservation des données reste donc prioritaire et à mener de concert avec nos éditeurs et les autorités compétentes.

ACHETEZ MOINS CHER GRÂCE À LA CENTRALE DE L'URPS

Dans un contexte incertain quant à nos rémunérations, il apparaît crucial de nous mobiliser pour contenir nos dépenses et défendre nos conditions d'achats. L'URPS a entendu vos inquiétudes : la Centrale de l'URPS a pour ambition de couvrir une large partie de vos besoins professionnels en vous proposant depuis deux ans des produits et services qualitatifs à des prix avantageux.



Un projet évolutif

La Centrale évolue en fonction des retours des médecins utilisateurs. Les besoins exprimés permettent d'identifier de nouveaux partenaires, d'améliorer les offres existantes et d'élargir les catégories proposées.

C'est un projet commun, qui progresse grâce à la participation de tous. Nous sommes à votre écoute pour le faire grandir.

Un accompagnement personnalisé

Plus qu'un simple site, la Centrale vous accompagne dans vos projets d'achats : que ce soit pour identifier un produit correspondant à votre besoin, mais aussi pour la négociation, ou la résolution de litige avec vos fournisseurs.

Comment bénéficier des services de la Centrale ?

L'adhésion à la Centrale est ouverte aux médecins libéraux d'Île-de-France : **60 € par an** (déductible de vos charges et sans reconduction automatique).

En l'utilisant, en partageant vos retours et en parlant de ce service, vous contribuez à son amélioration continue et à la consolidation de son existence.

Plus de 50 fournisseurs ont déjà été sélectionnés par un comité de médecins, sur la base de critères de qualité, de fiabilité et de pertinence pour la pratique libérale.

Nos offres, disponibles sur le site Mon URPS, couvrent aujourd'hui huit grands domaines :

- **Matériel et consommables médicaux** : dermatoscopes, otoscopes, défibrillateurs, divans, gants, draps d'examen...
- **Services** : gestion des DASRI, télésecrétariat, solutions de comptabilité...
- **Fournitures de bureau, mobilier et électroménager** : papiers, stylos, toners, meubles, machines à café...
- **Informatique et système d'information** : agenda en ligne, matériel informatique, assistance, gestion de l'e-réputation...

- **Ressources humaines** : groupement d'employeurs, formations pour assistant médical, externalisation des paies...

- **Banques et assurances** : prévoyance, banque...

- **Loisirs et autres avantages** : CSE ouvert à vos salariés, sports, places de cinéma, parcs d'attraction, presse...

- **Mobilité** : voitures à l'achat ou en leasing.

La force du nombre

Chaque médecin qui rejoint la Centrale contribue à renforcer la capacité de négociation vis-à-vis des fournisseurs.

En devenant membre, vous profitez immédiatement de tarifs préférentiels négociés pour vous... et vous contribuez à préparer les futures négociations, qui bénéficieront à toute la profession en Île-de-France.

RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE ET DÉCOUVREZ TOUTES LES OFFRES





ILS TÉMOIGNENT

Très satisfaite de ma commande (divan d'examen électrique). Une entreprise **locale française**, qui semble à échelle humaine, avec de vrais interlocuteurs au bout du fil pour **vous conseiller**.

Maison de santé (77)

J'ai acheté une voiture (...), tout s'est extrêmement bien passé. **Je recommande vivement**.

L'accueil et la qualité du service valaient le coup tout comme le tarif de la voiture.

Dermatologue (78)

Très bonne initiative. Un comité d'entreprise pour mon centre. **Les salariés apprécient vraiment.**

Ophtalmologiste (91)

Tarifs intéressants, envoi très rapide.

Médecin généraliste (75)

BESOIN D'UN CONSEIL POUR VOS ACHATS OU D'UNE DÉMO ?

→ Nos webinaires de 30 minutes

Besoin d'en savoir plus sur le fonctionnement de la Centrale ? Nous organisons tout au long de l'année des webinaires de 30 minutes, le soir ou à l'heure du déjeuner, pour vous présenter la Centrale en détail et répondre à toutes vos questions.

Les invitations vous sont adressées par mail, surveillez votre messagerie.

→ Rendez-vous personnalisé

Besoin d'un conseil pour vos achats ?



Prenez **rendez-vous en visio** pour un accompagnement personnalisé.

Anaïs Pignon

Responsable de la Centrale de l'URPS

01 45 45 45 45

anaïs.pignon@urps-med-idf.org

LA CENTRALE, L'OUTIL CLÉ DE VOTRE (RE)INSTALLATION

56 médecins en projet d'installation ont bénéficié d'un accompagnement sur mesure pour équiper leur cabinet depuis le début de l'année !

LA CENTRALE
DE L'URPS

**JUSQU'À 30 %
DE REMISE
SUR VOS ACHATS**



En cours d'installation ?

Pour équiper votre cabinet, bénéficiez des offres de la Centrale de l'URPS

Mobilier médical

Divan électrique, tabouret, étrières...

Bureautique

PC fixe, portable, imprimante

Voitures et vélos

Achat, location longue durée

Consommables

Draps d'examen, gants, Gel hydroalcoolique...

Logiciel

Logiciel métier, agenda, aide à la consultation

Matériel

ECG, dermatoscope, tensiomètre...

Fournitures

Papier, stylos, enveloppes...

Prévoyance

Couverture optimale, sans exclusion

BESOIN D'UN REMPLAÇANT, D'UN ASSOCIÉ, D'UN SUCCESSEUR ?

Tous se passe sur Mon URPS !



Plus de 1600 annonces actives en permanence.



Un service 100% gratuit pour les médecins.



Une visibilité garantie auprès des remplaçants et des internes, grâce à notre communication mensuelle.

Une plateforme dédiée aux médecins libéraux d'Île-de-France

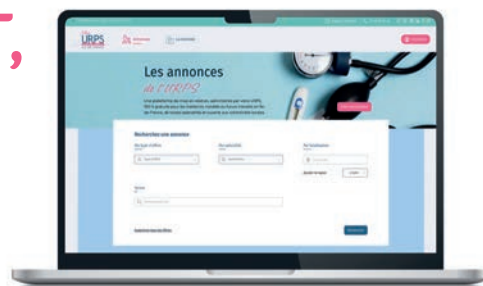
Vous cherchez un remplaçant régulier ou pour les vacances, un associé ou même un successeur pour assurer la continuité de votre patientèle ? La plateforme d'annonces de l'URPS est faite pour vous.

Transmettez votre expérience

Accueillez externes et internes dans votre cabinet en publiant une annonce :

- 2 Jours en libéral
- Adopte 1 Doc
- Job de carabin

Une manière simple de partager votre expérience et de préparer la relève.



ESSAYEZ DÈS MAINTENANT !

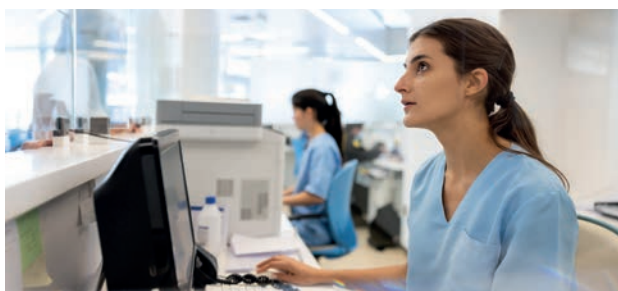


SCANNEZ LE QR CODE

Les atouts de notre plateforme

- **Connexion simple** et sécurisée via CPS/e-CPS.
- Suivi de vos échanges via la rubrique « **Mes messages** » de votre compte « Mon URPS ».
- **Alertes personnalisées** pour ne manquer aucune opportunité.

COMMENT FACILITER LE RECRUTEMENT DE MES SALARIÉS ?



Le groupement d'employeurs inter-URPS vous offre une palette de services :

- recrutement de vos salariés ;
- gestion des paies ;
- accompagnement à la formation de vos salariés.

Cette solution complète vise à vous décharger des tâches administratives liées à la gestion de vos salariés et à sécuriser la relation de travail en matière de droit social.

PLUS D'INFOS
SUR NOTRE SITE INTERNET



Le Bureau de l'URPS

Dr Valérie Briole, Présidente
Dr Bertrand de Rochambeau, Vice-Président
Dr Mardoche Sebbag, Vice-Président
Dr Luc Sulimovic, Trésorier
Dr Bernard Elghozi, Trésorier Adjoint
Dr Nathalie Leroy, Secrétaire Générale
Dr Natacha Regensberg de Andreis, Secrétaire Générale Adjointe
Dr Eric Tanneau, Secrétaire Général Adjoint

URPS médecins libéraux Île-de-France
12, rue Cabanis - 75014 Paris
Tél.: 0140 64 14 70 - Fax: 0143 2180 34
Email: secretariat@urps-med-idf.org
www.urps-med-idf.org
Directeur de la publication: Dr Valérie Briole
Secrétaire de rédaction: Sylvie Courboulay
Numéro ISSN: 2557-2687
Dépôt légal à parution

Crédits photos: URPS : p.1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9
ChatGPT : p.8 - IStock : p.1, 10, 12
Conception et Impression: humancom
1, rue Claude Matrat, 92130 Issy-les-Moulineaux